



Atelier : lundi 8 octobre 16h40 – 18h40

Territoires de projets : énergiques et positifs !

1) Première partie

Animatrice : Esther Bailleul, CLER - Réseau pour la Transition Énergétique

Durant cette partie, il était question de faire un cadrage général sur l'outillage des démarches territoriales écologique pendant 20 minutes. Pour ce faire, il y a eu l'exemple du Pays TERRES de Lorraine avec la démarche TEPOS qui a été initié il y a 4 ans. Différents outils et dispositifs nationaux et régionaux ont été explorés dans le cadre d'une étude conduite par le CLER. Les réformes territoriales ont fait évoluer les choses mais ne s'accompagnent pas toujours de moyens supplémentaires. C'est donc pour cela que d'autres dispositifs de financement ont été mis en place tels que les fonds FEDER, LEADER ou encore de la banque européenne.

Nous avons pu avoir une présentation des outils et des soutiens techniques comme les labels suivant : climat pratic, impact climat.

L'ADEME est un véritable soutien pour les territoires dans les différentes régions. La mission de l'Ademe est de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

2) Second temps

La seconde partie de l'atelier s'est déroulée dans un format de *world-café*, facilitant les échanges entre les participants autour de deux problématiques : le financement et la transversalité dans les programmes cadres.

Les participants ont été divisés en deux groupes afin de permettre de meilleurs échanges.

a) Financements : Innover et gagner en autonomie

Le but de cet atelier était de répondre à ses grandes questions :

*Quelles perspectives pour répondre aux défis de la transition énergétique après TEPCV ?
Quels fonds relais du côté de l'Etat/ADEME et des collectivités territoriales ?*

Au-delà des fonds publics traditionnels et de la forme "subvention", quels possibilités de financement ?

L'objectif recherché était d'identifier de nouveaux dispositifs de financements publics et privés innovants et de nouveaux modes de travail.

Dans un premier temps, pour énoncer ces nouvelles méthodes de financements, deux témoignages ont été présentés. Le premier est un nouvel outil de la Caisse de Dépôt appelé "**l'intracting**". Cet outil vise à accélérer l'engagement des travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public. Il consiste en un prêt à taux privilégié dont les traites sont remboursées à partir des économies d'énergie faites dans le bâtiment après sa rénovation. L'idée est de définir un plan d'action qui cible les équipements, d'établir un plan de financement avec le partenaire. L'accent a également été mis sur le fait qu'un suivi de pilotage est très important ainsi que le suivi des actions afin de veiller au bon déroulement du processus. L'enjeu primordial est l'économie budgétaire.

Dans un second témoignage, il s'agissait de présenter les **certificats d'économies d'énergie (CEE)**. Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs.

Leur but est d'inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies d'énergie auprès de leurs clients. Ces derniers sont dans l'obligation de réaliser des économies en utilisant différents moyens tels que leurs propres installations, équipements, l'incitation des clients par la sensibilisation ou des aides financières ou encore en achetant des certificats d'énergies revendus sur le marchés.

L'idée principale est la suivante : toute personne physique morale qui amenée à faire des économies se fera délivrer un certain nombre de certificats en fonction des économies réalisées et pourra les revendre à des fournisseurs.

b) Transversalité dans les programmes cadres : zoom sur le PCAET

Cette partie s'intéresse au PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial), il s'agit d'un programme cadre où la transversalité est la règle.

Le questionnement était sur : *Comment articuler PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et Plan Climat ?*

Pourquoi le PLUI ? Car celui-ci est opérationnel, qu'il donne un cadre au Plan Climat mais aussi qu'il doit prendre en compte le Plan Climat.

Le premier groupe s'est particulièrement penché sur la question des citoyens, sur le fait qu'il doit y avoir un accompagnement afin que les populations s'approprient le nouveau cadre sans que cela soit mal vécu.

Il est ressorti un problème, une difficulté liée au budget. il devient parfois difficile de financer des experts dans tous les domaines et pour tous les dispositifs (SCOT, PLU, PLUI, Plan Climat...). A noter qu'il est possible pour les pays et intercommunalités de mobiliser des partenariats (ex : ENEDIS transmet des données sur la précarité énergétique).

Le second groupe s'est intéressé aux différentes thématiques qui sont comprises dans ces programmes cadres. Tout d'abord, le passage au Plan Climat n'a pas causé de difficultés pour certains territoires qui avaient déjà réalisé un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) car celui-ci possède des données valorisables. Mais ils se sont interrogés sur les thématiques qui pourraient intéresser davantage les élus ; et c'est ici qu'il y a un léger désaccord. En effet, pour certains, l'énergie et l'alimentation sont des

thèmes qui intéressent tandis que d'autres se mobiliseront davantage sur des thématiques davantage en phase avec les compétences des communautés.

Mais une question se pose : *S'il n'y a pas d'agent liant, comment travailler sur cette transversalité des programmes ? Comment on peut les animer ?*

SYNTHESE

Pour la synthèse de cet atelier, nous allons faire ressortir des écueils, des leviers à privilégier ainsi que des bonnes pratiques.

Ecueils à éviter (méthodologie, gouvernance...) :

- 1 : Le budget et les subventions
- 2 : Le manque d'information sur ses dispositifs de financement des participants
- 3 : Les territoires qui ont peu de financements ont des difficultés à faire appel à des experts pour faire le diagnostic

Leviers à privilégier (méthodologie, gouvernance...) :

- 1 : Faire appel à des acteurs du territoire, pour par exemple, recueillir des données du territoire pour assurer le diagnostic territorial
- 2 : Affecter des personnes ressources dans les collectivités à la recherche de financements.
- 3 : Les nouveaux outils de financement (intracting, CEE)

Bonnes pratiques (suite aux échanges avec la salle) :

- 1 : La participation citoyenne : permettre aux citoyens de participer à ces programmes, de participer aux décisions ce qui leurs permettrait de s'approprier ces programmes, de faire participer les citoyens sur ces questions de développement durable.
- 2 : La complémentarité des dispositifs
- 3 : Choix de financements possibles.

Pour conclure, nous avons pu constater qu'en raison du temps imparti et de la recherche d'information des participants les ateliers ont davantage fonctionné comme des temps d'information que d'échanges et de production de recommandations.